

## Séance publique du 12 juin 2006

### Délibération n° 2006-3426

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Aménagement des espaces extérieurs de la résidence L'Aventurière - Première tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le remplacement des réseaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Neuville sur Saône, des études de réaménagement des espaces extérieurs de la résidence de l'Aventurière, propriété de l'Opac du Rhône, sont engagées.

Par délibérations n° 2005-2806 et n° 2005-2893 en date des 11 juillet et 19 septembre 2005, le conseil de Communauté avait approuvé ce projet ainsi que son plan de financement (Grand Lyon, Etat, Région, Commune, Opac) et individualisé à cet effet une autorisation de programme, d'un montant total de 2 115 000 € en dépenses et de 710 000 € en recettes. L'opération sera réalisée en mandat confié à la Serl.

Les études et une campagne de sondages ont fait apparaître des réseaux d'assainissement et d'eau potable en très mauvais état nécessitant le remplacement partiel du collecteur d'eaux usées et complet du réseau d'eau potable.

Le coût de ces travaux complémentaires estimé à 290 000 € concerne :

- le remplacement partiel du réseau d'eaux usées, pour un montant de 120 000 €,
- le remplacement du réseau d'eaux pluviales, pour un montant de 50 000 €,
- le remplacement complet d'un réseau d'eau potable, pour un montant de 120 000 €.

Ces travaux seront réalisés par la direction de l'eau sur les marchés annuels à bon de commande.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme et du Bureau les 10 et 24 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les dépenses supplémentaires liées au remplacement partiel ou total des réseaux d'eaux usées, pluviales et d'eau potable dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs de la résidence de L'Aventurière à Neuville sur Saône, pour un coût estimé à 290 000 €.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée pour l'opération n° 955 - Neuville sur Saône : Aventurière (1ère tranche) est complétée pour un montant de 290 000 € répartie comme suit :

- 50 000 € en dépenses TTC sur le budget principal, à prévoir en crédits de paiement sur 2007,
- 120 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'eau potable, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,
- 120 000 € en dépenses HT sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,